

Fonds d'actifs réels mondiaux AGF - série FNB AGLR

Ce document contient des renseignements essentiels sur le série FNB du Fonds d'actifs réels mondiaux AGF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-888-584-2155 ou à l'adresse AGFETF@AGF.com, ou visitez le site www.AGF.com.

Avant d'investir, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

DATE DE CRÉATION DU FNB :	28 juillet 2023
VALEUR TOTALE AU 30 JUIN 2023 :	104,0 millions \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) :	S.O. - nouvelle série du fonds
GESTIONNAIRE DU FONDS :	Placements AGF Inc.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :	Placements AGF Inc.
DISTRIBUTIONS :	Annuelles en décembre.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS

(12 mois se terminant le 30 JUIN 2023)

SYMBOLE BOURSIER :	AGLR
CUSIP :	00111P100
BOURSE :	Neo Bourse Inc. (Neo)
MONNAIE :	\$CAN
VOLUME QUOTIDIEN MOYEN :	S.O. - nouvelle série du fonds
NOMBRE DE JOURS DE NÉGOCIATION :	S.O. - nouvelle série du fonds

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX

(12 mois se terminant le 30 JUIN 2023)

COURS DU MARCHÉ :	S.O. - nouvelle série du fonds
VALEUR LIQUIDATIVE :	S.O. - nouvelle série du fonds
ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN :	S.O. - nouvelle série du fonds

Pour obtenir des renseignements à jour concernant le bref aperçu du FNB et l'information sur les opérations et l'établissement du prix, visitez le site www.AGF.com.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

L'objectif de l'OPC est d'offrir une diversification du portefeuille et une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de participation et dans des titres apparentés à des titres de participation de sociétés qui exercent leurs activités dans des secteurs liés aux actifs réels à l'échelle mondiale. Les actifs réels comprennent les infrastructures, les ressources énergétiques, les métaux précieux et l'immobilier.

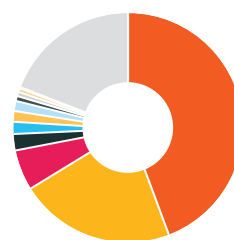
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 30 juin 2023. La répartition des titres en portefeuille peut changer.

Dix principaux placements (30 juin 2023)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	19,1 %
2. Canadian Natural Resources Ltd.	3,5 %
3. Exxon Mobil Corp.	3,0 %
4. ConocoPhillips	2,6 %
5. Marathon Petroleum Corp.	2,5 %
6. Linde PLC	2,4 %
7. Diamondback Energy Inc.	2,1 %
8. Devon Energy Corp.	1,9 %
9. Enbridge Inc.	1,9 %
10. ProLogis Inc.	1,8 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	41,0 %
Nombre total de placements :	105

Répartition des placements (30 juin 2023)

Pays



États-Unis	44,3 %
Canada	21,9 %
Royaume-Uni	5,7 %
Australie	2,3 %
France	1,7 %
Chine	1,5 %
Japon	1,4 %
Îles Caïmans	0,7 %
Suisse	0,6 %
Italie	0,5 %
Pays-Bas	0,2 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19,1 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques d'un placement dans l'OPC? » et « Risques inhérents aux OPC » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du fonds, calculé en fonction de la valeur liquidative de la série FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série de fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série de fonds.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la série FNB du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série de fonds.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de la série FNB du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible car il s'agit d'une nouvelle série de fonds.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- veulent investir dans des actions mondiales tout en participant aux marchés des titres à revenu fixe et des produits de base
- recherchent la croissance à long terme et souhaitent obtenir un revenu
- ont un horizon de placement à moyen ou à long terme
- ont une tolérance modérée au risque

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la série FNB du fonds. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais associés au fonds comprennent les frais de gestion, des frais d'administration fixes, de tous frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes, et de la quote-part de RFG du fonds, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent. Les frais de gestion annuels associés à la série représentent 0,60 % de la valeur de la série et les frais d'administration fixes associés à la série représentent 0,20 % de la valeur de la série. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle série, les données sur les frais d'exploitation qui ne font pas partie des frais d'administration fixes et les frais relatifs aux opérations ne sont pas encore disponibles.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de la série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Cette série FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements AGF Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario)
M5J 0G1

Téléphone : 905-214-8206
Sans frais : 1-888-584-2155
Site Web : www.AGF.com
Courriel : AGFETF@AGF.com